

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 10 juillet 2023

Nombre de délégués des Communes en exercice : 29

Nombre de membres présents ou représentés : 25

Délibération n° BC-2023-101

Objet de la délibération : MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME CEE ACTEE - AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT

L'an deux mil vingt-trois, le dix juillet, à 14h00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Salle Polyvalente à Brignoles (près de la piscine), sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 3 juillet 2023.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, GUEIT Laurent, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal.

Absents ayant donné procuration :

VERAN Jean-Pierre donne procuration à BREMOND Didier, GUISIANO Jean-Martin donne procuration à DEBRAY Romain, DECANIS Alain donne procuration à SIMONETTI Pascal, GROS Michel donne procuration à PERO Franck.

Absents : BOURLIN Sébastien, ARTUPHEL Ollivier, HOFFMANN Olivier, TONARELLI Patrice.

Secrétaire de Séance : Nicole RULLAN

Monsieur Jérémy GIULIANO expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret n°2019-771 du 23 juillet 2019, dit décret tertiaire, définissant les objectifs de performance pour les bâtiments tertiaires publics et privés ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération n° 2020-157 du Conseil de Communauté du 11 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil de la Communauté d'Agglomération au Bureau Communautaire ;

VU la délibération n°2021-106 relative à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) SEQUOIA « Soutien aux Elus (locaux) : Qualitatif, Organisé, Intelligent et Ambitieux » dans le cadre du programme ACTEE 2 (Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique) ;

CONSIDERANT que dans le cadre de l'Appel à manifestation d'intérêt SEQUOIA 2 une convention de partenariat en date du 14 octobre 2021 entre la COFOR-ALEC 83 et la Communauté d'Agglomération Provence Verte a été signée, afin de faciliter la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités ;

CONSIDERANT qu'elle permettait en apportant des fonds, la réalisation d'audits énergétiques et l'acquisition d'un logiciel de suivi des consommations d'énergie mis à disposition des communes ;

CONSIDERANT que le dispositif a permis aux communes membres de l'Agglomération Provence Verte de bénéficier de l'économe de flux mutualisé de la COFOR-ALEC 83 ;

CONSIDERANT que la fin du programme initialement prévue 15 mars 2023 a été prolongé jusqu'au 15 septembre 2023 ;

CONSIDERANT qu'une prochaine candidature au programme ACTEE + est programmée pour 2023, et que la prolongation de la convention initiale permettra aux communes qui le souhaitent de s'engager dans cette nouvelle candidature ;

CONSIDERANT que pour l'année 2023, la participation de la Communauté d'Agglomération a été fixée à 6 187 €, soit 6 centimes par habitant ;

Il est demandé au Bureau Communautaire :

- **D'APPROUVER** le projet d'avenant n°1, ci-annexé, qui prolonge jusqu'au 31 décembre 2023 la convention initiale avec l'association des Communes Forestières du Var au titre de la mise en œuvre du programme ACTEE 83.
- **D'AUTORISER** le versement d'une participation financière fixée à 6 187 €.
- **DE PRECISER** que le Président ou son représentant sont autorisés à signer l'avenant et l'ensemble des documents relatifs à celui-ci.
- **DE DIRE** que la dépense correspondante est prévue au budget principal 2023 de la Communauté d'Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Bureau de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 10 juillet 2023

*Acte rendu exécutoire après télétransmission
le
et affichage le*



Le Président
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND